AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

FORMATIONS

2019

Ensemble, cultivons l'avenir

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

A qui s'adressent nos formations ?

Nos formations sont ouvertes aux actifs du monde agricole

- **Agriculteurs, conjoints collaborateurs et aides familiaux** : toutes les formations vous sont ouvertes
- **Salariés d'exploitation agricole** : vous pouvez participer à certaines formations proposées, nous consulter
- **Autres catégories** : vous avez un projet agricole, vous pouvez participer à certaines formations proposées, nous consulter

Comment participer ? 3 solutions

Par contact direct

Pour chaque formation proposée dans ce catalogue, il est indiqué le numéro de téléphone du responsable de stage. Vous pouvez le contacter directement pour lui demander des informations complémentaires et faire enregistrer votre pré-inscription.

Par le bulletin du catalogue

Vous renvoyez la fiche de pré-inscription (page 7) dûment complétée par courrier, fax ou mail au service formation de la Chambre d'Agriculture (les coordonnées sont inscrites sur fa fiche) en précisant bien le ou les numéros de la ou des formations que vous souhaitez.

Par le biais d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture

Vous êtes en contact avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture et vous pouvez l'informer des formations qui vous intéressent.

Comment s'informer davantage sur les formations ?

Avant le démarrage des formations (sauf 21 heures, Plan d'entreprise et Certiphyto), une réunion préparatoire permet de présenter aux participants :

- ✓ l'objectif principal de la formation ;
- ✓ le programme de la formation.

Cette réunion est essentielle car elle permet aussi :

- ✓ d'arrêter le calendrier de la formation ;
- ✓ de recueillir les attentes de chacun ;
- ✓ d'ajuster au mieux le programme de formation selon les attentes des participants.

Quelle méthodologie ?

« Faire pour apprendre » : des formations-actions

Les formations se réalisent à la fois en salle et sur les exploitations agricoles. Les cas pratiques sont en lien direct avec la situation et l'expérience des participants.

Les formations sont des lieux de rencontre, de partage et d'échange, le plus souvent organisées en petit groupe de 8 à 12 personnes. Elles durent entre deux à huit demi-journées de 4 heures.

Formation à la demande (page 8)

Pourquoi se former ?

Mener à bien ses projets

- *S'installer*
- *Moderniser son entreprise*
- *Se diversifier*
- *S'organiser*

Etre plus efficace

- *Comprendre les évolutions*
- *Mieux gérer*
- *Améliorer la qualité de ses produits*

Echanger et s'ouvrir

- *Partager ses expériences*
- *Echanger sur des situations communes*

Bénéficier d'un crédit d'impôt

Comment bénéficier d'un crédit d'impôt

Tout chef d'entreprise **au régime du bénéfice réel** peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA…) sont également concernés par le dispositif.

Montant indicatif : **10,03 €** par heure de formation, soit un avantage de **401 €** par an.

Pour toutes informations, contactez-nous

Chambre d'Agriculture de Martinique – Service formation
Ingrid KECLARD 0596 51 91 69
formation@martinique.chambagri.fr

Michel LAUZEA 0596 51 91 67 cfe@martinique.chambagri.fr
Fax : 0596 51 93 42
www.martinique.chambre-agriculture.fr

Conditions générales

- **Public** : actifs agricoles.
- **Prérequis** : les formations sont ouvertes et adaptées au niveau des participants ou indiquées dans le descriptif de la formation.
- **Méthodes pédagogiques** : ateliers pratiques ou mise en situation professionnelle, apports théoriques, échanges de groupe, etc.
- **Intervenants et témoignages** : les noms des personnes qui apportent des témoignages ou qui effectuent des interventions de courte durée ne sont pas mentionnés systématiquement mais seront précisés dans le programme remis au stagiaire avant son entrée en formation.
- **Attestation de fin de formation** : une attestation de fin de formation vous sera remise ou envoyée à l'issue du stage.
- **Horaires** : les horaires varient selon la formation et sont indiqués dans le programme et la convocation à la formation.
- **Dispositions financières** : les tarifs peuvent être modifiés en fonction de l'attribution ou non des subventions sollicitées. Le tarif indiqué est applicable aux contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation VIVEA. Pour toutes les formations (gratuites ou payantes) une attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA est demandée comme justificatif.
  Des conventions de formation professionnelle peuvent être établies avec la Chambre d'Agriculture pour permettre au public salarié de suivre des actions de formation. Pour les autres publics, se rapprocher du service formation de la Chambre d'Agriculture.
  Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants, sauf indication contraire dans le programme.
- **Modalités d'inscription** : l'inscription définitive est validée à la signature du contrat de formation accompagnée de l'attestation VIVEA.
- **Convocation à la formation** : les convocations sont adressées par mail, le cas échéant par courrier si le participant n'en possède pas.
- **Modalités de règlement** : Règlement par chèque à l'ordre de «l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture », par espèces remis au service comptable le premier jour de la formation.
  Le paiement des conventions peut se faire aussi par virement bancaire, informations précisées dans les conventions.
  Tout stage commencé est dû dans sa totalité.
- **Abandon du stage** : Sauf cas de force majeure reconnue, tout abandon en cours de formation ne donne pas lieu au remboursement des frais de formation

Les informations indiquées sur ce document sont susceptibles de changements. Le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est remis aux participants avant son entrée en formation.

Accompagnement des créateurs et repreneurs d'exploitation

LE SAVIEZ-VOUS

Vous êtes engagé dans une démarche d'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisé – PPP) et vous ne pouvez pas bénéficier d'autres financements pour financer votre formation, VIVEA pourra prendre en charge vos formations en lien avec votre projet d'installation selon des critères définis. Contactez votre centre PPP pour en savoir plus

VIVEA peut prendre en charge les formations préparant à l'installation mais ne finance pas la partie obligatoire de 21h du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Vous êtes engagé dans une reprise d'exploitation « hors cadre familiale », la Chambre d'Agriculture est agréée sur le volet 5 « Incitation à la transmission » par la DAAF* au titre du programme AITA* pour la réalisation d'un diagnostic d'une exploitation à céder afin de faciliter la démarche de transmission-installation.

Pour plus d'infos, contactez l'animatrice du CEPPP*
Ingrid KECLARD
0596 51 91 69
formation@martinique.chambagri.fr

CEPPP S'installer en agriculture

*DAAF : Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
*AITA : Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture
*CEPPP : Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés

II Calendrier prévisionnel

Février à Juillet 2019

INTITULE	Durée	Dates prévisionnelles	Date réunion préparatoire	Date limite d'inscription
01 - L'agneau de A à Z : comment valoriser son atelier de petits ruminants ?	8h	19 et 21 février	29 janvier	12 février
02 - Stage collectif 21h	21h	12 au 26 mars	_	27 février
03 - Certiphyto décideur entreprise non soumise à agrément *(exploitant agricole)*	14h	1er et 4 avril	_	20 mars
04 - Méthodes alternatives en agriculture	36h	9 avril au 10 mai	19 mars	2 avril
05 - Diversifier ses activités à la ferme	20h	21 mai au 6 juin	30 avril	14 mai
06 - Réaliser son plan d'entreprise	12h	11 au 18 juin	_	29 mai
07 - Le smartphone au service de l'agriculteur	32h	11 juin au 6 juillet	17 mai	1er juin
08 - Certiphyto Conseil	28h	1er au 5 juillet	_	17 juin
09 - S'initier à la permaculture	24h	9 au 30 juillet	18 juin	2 juillet

II Calendrier prévisionnel

Septembre à Novembre 2019

INTITULE	Durée	Dates prévisionnelles	Date réunion préparatoire	Date limite d'inscription
10 - L'entreprise agricole au quotidien	20h	17 septembre au 3 octobre	_	10 septembre
11 - Certiphyto décideur entreprise non soumise à agrément *(exploitant agricole)*	14h	1er et 3 octobre	_	17 septembre
12 - Stage collectif 21h	21h	8 au 22 octobre	_	2 octobre
13 – Initiation à la transformation du lait à la ferme	20h	28 octobre au 8 novembre	26 septembre	18 octobre

Les périodes indiquées sont indicatives. La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou d'intervenants. Les formations ne seront assurées que si le nombre minimum d'inscrits (8) est atteint pour la session.

La Chambre d'Agriculture de Martinique est habilitée par la DGER *(Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche)* pour la mise en place des formations délivrant le **Certiphyto**.
Pour toutes les autres catégories non indiquées dans le tableau prévisionnel, merci de nous contacter pour une programmation sur mesure.

Fiche de pré-inscription

INTITULE ou NUMERO de la (des) FORMATION(S):

☐01 ☐02 ☐03 ☐04 ☐05 ☐06 ☐07
☐08 ☐09 ☐10 ☐11 ☐12 ☐13

.....
.....

NOM : .....

Nom de jeune fille :.....

Prénoms :.....

Adresse complète :.....

.....

.....

Tél. fixe : 0596.....

Tél. Mobile 0696.....

Fax .....

Mail :.....

Les convocations seront adressées par mail

Situation professionnelle :

☐ Exploitant agricole
☐ Aide familial
☐ En phase d'installation
☐ Conjoint collaborateur
☐ Ouvrier agricole
☐ Autres, précisez

Date :.....
Signature

Pour toutes informations, contactez-nous

Chambre d'Agriculture de Martinique – Service formation
Ingrid KECLARD 0596 51 91 69
formation@martinique.chambagri.fr

Michel LAUZEA 0596 51 91 67 cfe@martinique.chambagri.fr
Fax : 0596 51 93 42
www.martinique.chambre-agriculture.fr

Formation à la demande

Vous n'avez pas trouvé le stage que vous souhaitiez.
Le service de formation de la Chambre d'agriculture vous propose d'étudier avec vous votre besoin.

NOM : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : Ville :.....
Tél. :..... Fax : .....
Mail : .....

Thèmes de la formation recherchée :
.....
.....
.....
.....

A réception de ce bulletin,
nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

Les formations sont financées par

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Fonds social européen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Une équipe à votre service

II 01 L'Agneau de A à Z

Objectifs principaux de la formation

•**Identifier** et maîtriser les techniques de production permettant d'améliorer les critères de sélection

Contenu indicatif de la formation

•**Comment améliorer les critères de sélection**

Intérêt et résultats du contrôle de performance
Intégrer les critères de sélection dans la gestion de son cheptel
Impact de la conduite d'élevage
Techniques d'élevage favorisant la qualité de la viande

•**Comment améliorer les caractéristiques de la viande**

Connaître les attentes et exigences du consommateur
Caractérisation de la viande
Réalisation d'une analyse sensorielle du Mouton Martinik
Valorisation du produit local fini

Conditions de participation

Public :
Exploitants Agricoles

Tarif : **Gratuit - Prise en charge VIVEA** *

Méthodes :
Visite du parcellaire et des installations sur une exploitation. Synthèse des résultats du contrôle de performance de chaque participant. Observation du produit frais, analyse sensorielle et hédonique (viande crue et cuisinée)

Responsable de stage : Valérie ZELELA & Claudine VERTUEUX-DEGRAS - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
19 et 21 février 2019

Durée :
8 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture, exploitations agricoles et laboratoire du PARM*

Formateurs :
Valérie ZELELA, Technicienne contrôle de performance, CA*
Frédéric MARIE, Conseiller réseau fermes de référence CA
Claudine VERTUEUX-DEGRAS, Responsable de l'EdE* CA
Ingénieur du PARM

**Voir les conditions générales*
**CA : Chambre d'Agriculture*
**EdE : Etablissement de l'Elevage*
**PARM : Pôle Agroressources et de Recherche de Martinique*

02 &12

Stage collectif 21 heures

Objectifs principaux de la formation

- **Identifier** les ressources et moyens nécessaires à la réflexion du projet, maîtriser les différentes démarches de la création d'entreprise
- **Hiérarchiser** les risques de son projet et savoir comment les anticiper

Contenu indicatif de la formation

- **Positionner son projet d'installation dans le contexte local**

S'installer en agriculture
Piloter son projet
Connaître les éléments de prise de décisions
Globaliser l'approche de son projet

- **Identifier les composantes du projet d'installation**

Composantes financières et conditions économiques de l'installation
Composantes fiscales
Couvertures sociales et assurances
Composantes réglementaires et incidences juridiques
Composantes techniques
Composantes méthodologiques

- **Approfondir son projet avec les professionnels**

Rappel des démarches
Le rétro-planning
Présentation par les candidats de leur projet

Conditions de participation

Public :
Jeunes agriculteurs en phase d'installation

Pré-requis : Avoir un PPP* agréé

Tarif : **Gratuit**
Prise en charge par la DAAF* et la CA*

Méthodes :
Echanges avec les professionnels, visite d'exploitation, présentation du projet devant un jury de professionnel

Responsable de stage : Raymond MONRAPHA - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
n°01 : 12 au 26 mars 2019
&
n°12 : 8 au 22 octobre 2019

Durée :
21 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et exploitations agricoles

Formateurs :
Raymond MONRAPHA, Conseiller technico-économique CA*, P. DEGRAS, AMIV- , Groupama - IMAFHLOR – P. EUSTACHE, Impôts - M. TELGARD, AMEXA – A. RAIMONE, Crédit Agricole - M. LAUZEA, CA*

** PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé*
**CA : Chambre d'Agriculture*
**DAAF : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt*

LE SAVIEZ-VOUS

03 & 11 Formation préalable à la délivrance du Certificat individuel : Certiphyto DEA

Objectifs principaux de la formation

- **Limiter les risques** pour votre santé et pour l'environnement
- **Réduire** le recours aux produits phytopharmaceutiques

Contenu indicatif de la formation

- **Réglementation et sécurité environnementales**

Cadre réglementaire, définition des PP*
Produits autorisés, illégaux, mise en marché
Utilisation des produits
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis à vis des tiers
Risques pour l'environnement, prévention
Pratiques, traçabilité

- **Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public**

Risques liés à l'utilisation des PP
Dangerosité des PP
Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

- **Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques**

Techniques alternatives à l'utilisation des PP
Systèmes réduisant les risques de bioagresseurs et permettant de limiter l'utilisation des PP
Raisonner ses interventions

Conditions de participation

Public :
Exploitants Agricoles

Tarif : **Gratuit*** - **Prise en charge VIVEA**

Méthodes :
Evaluation formative à la fin de chaque module, évaluation des connaissances en fin de formation

Responsable de stage : Hélène MARIE-NELY - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
n°3 : 1er et 4 avril 2019
&
N°11 : 1er et 3 octobre 2019

Durée :
14 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture

Formateurs :
Hélène MARIE-NELY, Animatrice plan régional ECOPHYTO CA ;
Eric CAPGRAS, Conseiller prévent° des risques professionnels CGSSM*
Audrey GIRAUD, Conseiller analyse de sol et épidémio. CA
Mylène ETIENNE, Responsable chargée des prod° fruitières CA
Thierry VILNA, Chargé du réseau DEPHY Canne CA
Olivier CAREME, Chargé du réseau DEPHY Productions végétales CA
Jean-Marc JUSTINE, Conseiller en diversification des activités CA

** Voir les conditions générales*
**CA : Chambre d'Agriculture*
**CGSSM : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique*
**DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en produits PHYtosanitaires*

04 Méthodes alternatives en agriculture

Objectifs principaux de la formation

- Identifier les différentes méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Maîtriser les méthodes alternatives
- Participer à la préservation des ressources de son exploitation agricole

Contenu indicatif de la formation

- **Luttes alternatives contre les nuisibles et autres ravageurs**

Présentation des différentes méthodes de luttes
Reconnaissance des insectes nuisibles et des auxiliaires
Cas pratique : utilisation de méthodes alternatives participant à lutter contre les nuisibles et ravageurs

- **Gestion alternative de l'enherbement**

Les herbes dites « indésirables »
Mise en place d'un paillage
Résultats et impacts des pratiques alternatives dans la gestion de l'enherbement sur la production et l'environnement

- **Combinaison de plusieurs méthodes**

Mise en place d'une parcelle combinant plusieurs méthodes alternatives
Installation de plantes insectifuges
Mise en place de paillage
Association de cultures
Association avec les petits ruminants

Conditions de participation

Public : Exploitants Agricoles

Tarif : **30,00€***

Méthodes :
Mise en situation et échanges, visite d'exploitation, réalisation de parcelle de démonstration

Responsable de stage : Mylène ETIENNE & Daniel RENE-CORAIL
0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
9 avril au 10 mai 2019

Durée :
36 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et exploitations agricoles

Formateurs :
Mylène ETIENNE, Responsable chargée des prod° fruitières - DEPHY CA
Daniel RENE-CORAIL, Conseiller en développement
Didier ALINE, Conseiller en développement et agroéquipement
Audrey GIRAUD, Conseiller épiémio surveillance
Valérie ZELELA, Technicienne spécialisée en contrôle de performance

**Tarif pour les agriculteurs à jours de leurs cotisations VIVEA – Demandez les autres tarifs CA* Chambre d'Agriculture*

05 Diversifier ses activités à la ferme

Objectifs principaux de la formation

- Définir un projet de diversification adapté
- Diversifier les activités de l'exploitation
- Hiérarchiser les risques de son projet et savoir comment les anticiper

Contenu indicatif de la formation

- **Présentation de la diversification des activités agricoles**

Les différents concepts et produits : atouts et contraintes (table d'hôte, ferme pédagogique, ferme découverte, transformation des produits, prestations de service…)
Le contexte et l'importance de l'agriculture dans le projet de diversification
Les notions réglementaires, de sécurité et d'urbanisme

- **Positionner son projet**

Intégration de son projet dans la réalité de son activité de production, son savoir-faire et son savoir-être
Organisation et réorganisation du travail
Piloter son projet
Etude de cas

- **Identifier les composantes du projet**

Evaluation des différents coûts : investissements, main d'œuvre …
Financements mobilisables
Compétences en liens avec le projet de diversification
Impact sur la fiscalité, la forme de l'entreprise

Conditions de participation

Public : Exploitants agricoles

Tarif : **30,00 €***

Méthodes :
Réalisation d'un autodiagnostic, cas pratique, visite d'exploitation agricole

Responsable de stage :
Jean-Marc JUSTINE - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
21 mai au 6 juin 2019

Durée :
20 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et exploitations agricoles

Formateurs :
Jean-Marc JUSTINE, Conseiller en diversification CA*
Raymond MONRAPHA, Conseiller technicoéconomique CA*
Intervenant en fiscalité

**CA : Chambre d'Agriculture*
**Tarif pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations VIVEA – Demandez les autres tarifs*

06

Réaliser son plan d'entreprise

Objectifs principaux de la formation

- Permettre aux jeunes agriculteurs de **piloter** leur installation

Contenu indicatif de la formation

- **Plan d'entreprise**

Contexte
Composition
Rappel des conditions d'éligibilité
Présentation du PE

- **Moyens de production et conditions d'installation**

Définition et mise en place du programme de production (végétale, animale …)
Diagnostic technique
Facteur de production
Choix de la commercialisation…

- **Complétude du PE**

Définition du système de production
Eléments juridiques
Eléments financiers : choix des investissements
Cas pratique

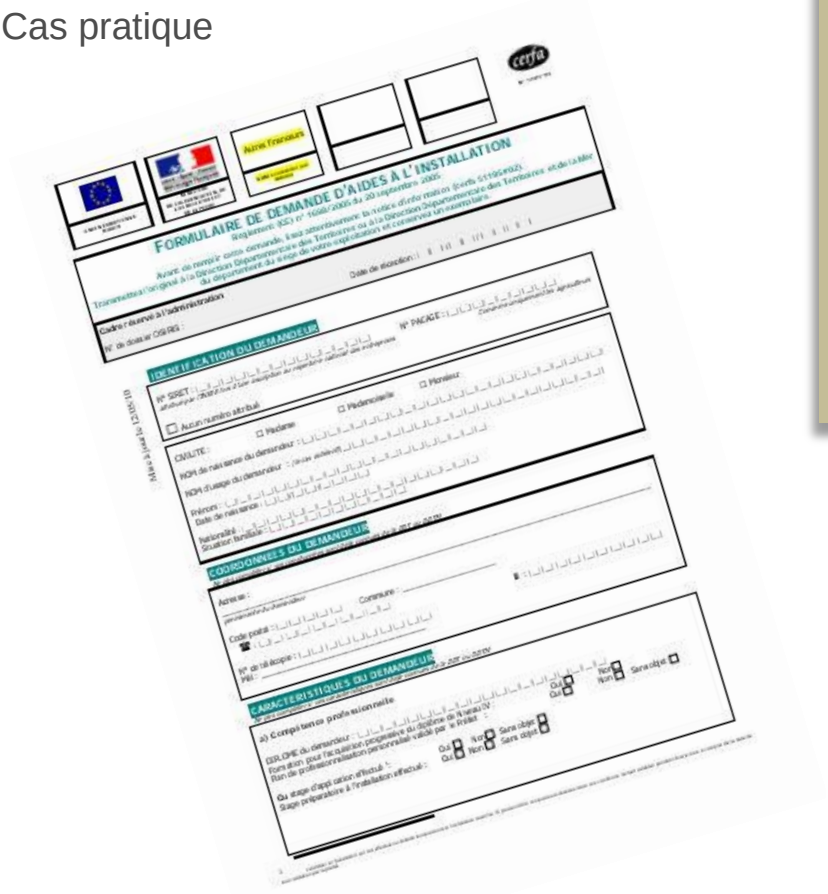

Conditions de participation

Public : Jeunes agriculteurs en cours d'installation

Pré-requis :
Etre inscrit dans le dispositif d'installation

Tarif : **Gratuit** - **Prise en charge VIVEA**

Méthodes :
Apports méthodologiques, plan d'actions, rédaction du PE*

Responsable de stage : Raymond MONRAPHA - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
11 au 18 juin 2019

Durée :
12 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture

Formateurs :
Raymond MONRAPHA, Conseiller technico-économique CA
Olivier CAREME, Ingénieur réseau DEPHY productions végétales CA

**PE : Plan d'Entreprise*
**DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de Références sur les systèmes économes en produits phytosanitaires*

07

Le smartphone au service de l'agriculteur

Objectifs principaux de la formation

- Permettre aux exploitants d'utiliser leur smartphone dans leurs interventions quotidiennes

Contenu indicatif de la formation

- **Apprivoiser son smartphone**
  Gérer les paramètres de son smartphone
  Réaliser des opérations essentielles avec son smartphone
- **Personnaliser son smartphone pour se simplifier la vie**
- **Sauvegarder ses données et optimiser le stockage**
- **Découvrir et utiliser les applications utiles**
  Comment télécharger les applications ?
  Comment utiliser les applications ?
  Application pour communication
  Applications pour la gestion administrative : banque, améli, amexa, vivea…
  Applications pratiques pour l'agriculture : GPS, topographie et mesures, calculatrice, conversion …
- **Mise en situation sur le terrain**
  Utilisation pratique sur l'exploitation de différentes applications

Conditions de participation

Public : Exploitants agricoles

Tarif : **32,00€***

Méthodes :
Echanges, partage d'expériences mise en situation sur le terrain

Responsable de stage :
Ingrid KECLARD

Organisation de la formation

Périodes :
20 juin au 4 juillet 2019

Durée :
20 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et exploitations

Formateurs :
Manuel MONDESIR, formateur spécialisé

**Tarif pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations VIVEA – Demandez les autres tarifs*

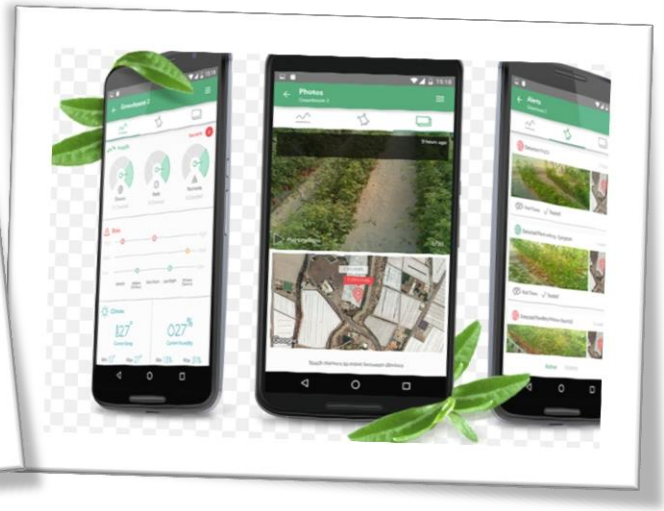

08

Certiphyto Conseil

Objectifs principaux de la formation

- **Limiter les risques** pour votre santé et pour l'environnement
- **Réduire** le recours aux PP*

Contenu indicatif de la formation

- **Réglementation et sécurité environnementale**

Cadre réglementaire, définition des PP
Produits autorisés, illégaux, mise en marché
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis à vis des tiers
Dangerosité pour l'environnement
Situations d'exposition aux dangers
Prévention des risques
Pratiques visant à limiter la dispersion des PP

- **Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

Risques liés à l'utilisation des PP
Dangerosité des produits
Situations d'exposition aux dangers
Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

- **Réduction de l'usage, méthodes alternatives**

Evaluation comparative de l'utilisation des PP
Techniques alternatives à l'utilisation des PP
Stratégies pour la gestion de l'état sanitaire des végétaux
Evaluation de la nécessité d'intervenir
Conseil pour l'adaptation des modalités d'intervention

Conditions de participation

Public :
Exploitants Agricoles

Tarif : **560,00** - **Financement OPCA possible**

Méthodes :
Evaluation formative à la fin de chaque module, évaluation des connaissances en fin de formation

Responsable de stage : Hélène MARIE-NELY - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
1er au 5 juillet 2019

Durée :
28 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture & exploitations

Formateurs :
Eric CAPGRAS, Conseiller prévent° des risques professionnels CGSSM*
Audrey GIRAUD, Conseiller analyse de sol et épidémio. CA
Mylène ETIENNE, Responsable chargée des prod° fruitières CA
Thierry VILNA, Chargé du réseau DEPHY* Canne CA

** Voir les conditions générales*
**PP : Produits Phytopharmaceutiques*
**CA : Chambre d'Agriculture*
**CGSSM : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique*
**DEPHY : Démonstration, Expérimentation et et Production de références sur les systèmes économes en produits PHYtosanitaires*

LE SAVIEZ-VOUS

09 S'initier à la permaculture

Objectifs principaux de la formation

- **Identifier** les grands principes de la permaculture
- **Organiser** son site d'exploitation en permaculture
- **Mettre** en place les premières cultures

Contenu indicatif de la formation

- **Découvrir la permaculture**

Définition des grands principes
Atouts et contraintes

- **Concevoir son site en permaculture**

Etat des lieux du site
Design en permaculture
Zones à aménager
Choix de l'organisation spatiale

- **Mettre en œuvre les principes de la permaculture sur son site**

Matérialisation des zones
Installation des haies, arbres fruitiers
Réalisation de planches permanentes
Mise en place d'un palissage
Plantation de cultures

- **Cas pratique**

Elaboration d'exemples de projet en permaculture

Conditions de participation

Public : Exploitants agricoles

Pré-requis :
Avoir des bases en techniques agroécologiques

Tarif : **40,00€***

Méthodes : diagnostic de situation, exercices en groupe, réalisation de fiche mémo, visite d'exploitation et réalisation pratique sur le terrain

Responsable de stage :
Olivier CAREME - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
9 au 30 juillet 2019

Durée :
24 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et exploitations agricoles

Formateurs :
Olivier CAREME, Ingénieur réseau DEPHY* productions végétales CA*
Didier ALINE, Conseiller en développement & agroéquipement CA*
Daniel RENE-CORAIL, Conseiller en développement CA*

**Tarif pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations VIVEA – Demandez les autres tarifs*
**CA : Chambre d'Agriculture*
**DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en produits PHYtosanitaires*

10 L'entreprise agricole au quotidien

Objectifs principaux de la formation

- Permettre aux participants de **valoriser au mieux une journée de travail**
- **Renforcer** le fonctionnement de l'entreprise
- **Identifier** les opérations indispensables à la gestion au quotidien de l'entreprise

Contenu indicatif de la formation

- **Les responsabilités réglementaires et techniques d'un chef d'entreprise**

Suivi de l'activité
Indicateurs et ratios
Prise de décision

- **Planification des interventions**

Choix des productions végétales, animales
Gestion technique au quotidien
Productions végétales : préparation de sol, fumure, plantation, entretien, récolte, conditionnement
Productions animales : conduite d'élevage, reproduction, alimentation, prophylaxie

- **Organisation pratique et administrative**

Traçabilité des interventions
Etablissement d'une facture
Classement et archivage des documents clefs de l'entreprise

Conditions de participation

Public : Exploitants agricoles

Tarif : **Gratuit** - **Prise en charge VIVEA**

Méthodes :
Apports techniques, réglementaires et méthodologiques, réflexions et échanges

Responsable de stage : Raymond MONRAPHA - 0596 51 75 75

Organisation de la formation

Périodes :
17 septembre au 3 octobre 2019

Durée :
20 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture

Formateurs :
Raymond MONRAPHA, Conseiller technico-économique CA*
Laurent FRANCIETTE, Conseiller en productions animales CA*
Josette OLLON, Conseiller en développement CA*
Intervenant spécialisé sur la gestion d'entreprise

** Voir les conditions générales*
**CA : Chambre d'Agriculture*

13 Initiation à la transformation du lait à la ferme

Objectifs principaux de la formation

- **Identifier** les étapes de fabrication de différents types de produits laitiers
- **Fabriquer** des fromages fermiers, des yaourts traditionnels avec des moyens fermiers
- **Reconnaître** les accidents de fabrication et connaître des moyens pour les résoudre

Contenu indicatif de la formation

- **Bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication**

- **Composition physico-chimique et microbiologique du lait**

- **Transformation laitière : les yaourts, les crèmes desserts, les fromages fermiers**
  Les grandes étapes de la fabrication
  Les accidents de fabrication et les moyens d'y remédier
  La réglementation applicable

- **Travaux pratiques**
  Fabrication de yaourts, crèmes desserts et fromages fermiers en halle technologique

Conditions de participation

Public : Exploitants agricoles

Tarif : **50,00€***

Méthodes :
Fiche hygiène, réalisation en atelier de fabrication

Responsable de stage :
Ingrid KECLARD - 0596 51 91 69

Organisation de la formation

Périodes :
28 octobre au 8 novembre 2019

Durée :
24 heures

Lieu :
Chambre d'Agriculture et halle technologique

Formateurs :
Alicia LECEFEL, Ingénieur Assistance et Conseil Technologique, PARM*
Françoise REGINA, Responsable du Pôle Assistance et Conseil Technologique, PARM*

**Tarif pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations VIVEA – Demandez les autres tarifs*
**PARM : Pôle Agroressources et de Recherche de Martinique*

Résultats* 2017 enquêtes de satisfaction

99%

des participants aux formations estiment que les formations ont **répondu à leurs attentes**

99%

des participants aux formations jugent la **qualité des interventions** bonne à excellente

8,9/10

Note moyenne à la question **« Comment jugez-vous la prestation de formation ? »**

90%

des participants pensent **transférer les acquis** de la formation sur leur exploitation

100%

des participants aux formations sont satisfaits des **modalités d'organisation**

Parmi les **points forts** cités par les participants

QUALITE
CAS PRATIQUE/TERRAIN
DISPONIBILITE
ENGAGEMENT

Améliorations souhaitées par les participants

- ✓ Maintenir des séances pratiques sur le terrain
- ✓ Toucher encore plus d'agriculteurs
- ✓ Augmenter les volumes horaires

** Enquête réalisée sur les formations de janvier à décembre 2017 auprès de 116 participants*

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

LES FORMATIONS 2018 EN IMAGES

Entretien du petit matériel – 18 avril au 2 mai 2018

Exploitation Dominique PETIT

Cas pratique :
Entretien d'une tronçonneuse

Exploitation Christian PERTAYS

Cas pratique :
Présentation d'une débroussailleuse

Formation des responsables professionnels agricoles - avril à octobre 2018

Volet n°1

Etre un responsable professionnel

Volet n°2

Gérer et piloter une structure collective

Volet n°3

Communiquer efficacement

Techniques agro écologiques appliquées aux cultures maraîchères et vivrières
Module 2 - 8 au 29 novembre 2018

Exploitation
Bertrand SAINTE-ROSE

Cas pratique :
Le lombricompost

Réaliser son plan d'entreprise - 1er au 5 octobre 2018

Intervention en salle

Mesurer avant l'installation, la faisabilité,
technique, économique et humaine de mon projet

Hygiène et sécurité en production végétale - 23 et 25 octobre 2018

Intervention en salle

Partie réglementaire

Gestion de l'enherbement – 6 au 22 novembre 2018

Cyber Base du Prêcheur

Principes de la gestion de l'enherbement

Exploitation sur le Prêcheur

Diagnostic de situation

Taille et entretien du verger - 22 octobre au 20 novembre 2018

Exploitation Georges ROTSEN

Cas pratique :
Entretien du verger

Intervention en salle

Présentation
des différentes tailles

Pour aller plus loin en 2019

Dans son offre de service, la Chambre d'Agriculture propose des prestations d'accompagnement aux agriculteurs. Elles peuvent prendre différentes formes : formation, démarche de progrès, réunion d'information, journée technique, conseil individualisé, conseil collectif, étude, diagnostic, expertise …

Pour **renforcer la résilience des systèmes d'exploitation par l'agroécologie et la biodiversité**, la Chambre d'Agriculture va accompagner des groupes d'agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques et systèmes agroécologiques résilients.
Tout au long de l'année 2019, elle proposera notamment des journées techniques, des démonstrations et des réunions d'information sur les thématiques suivantes :

- ***Atténuer autant que possible les perturbations causées au sol en réduisant le labour mécanique,*** de manière à préserver la matière organique du sol, sa structure et sa santé en général
- ***Renforcer et maintenir une couverture organique de protection*** à la surface des sols au moyen de cultures, de plantes de couverture ou de résidus culturaux, de manière à protéger les couches de surface, à conserver l'eau et les nutriments, à promouvoir l'activité biologique du sol et à contribuer à la protection intégrée contre les plantes adventices et les ravageurs;
- ***Elargir la gamme des espèces végétales cultivées*** en association, en succession et en rotation, pour améliorer la nutrition des plantes cultivées et la résilience du système
- ***Utiliser des variétés et des races bien adaptées***
- ***Assurer une meilleure nutrition des cultures basée sur la bonne santé des sols***, grâce à la rotation et à l'emploi judicieux d'engrais organiques et inorganiques;
- ***Mettre en place une protection intégrée contre les ravageurs, les maladies et les plantes adventices***, à travers des pratiques appropriées, le soutien à la biodiversité et l'emploi sélectif de pesticides à faible risque, en fonction des besoins;
- ***Pratiquer une gestion efficace de l'eau***, permettant d'obtenir «une meilleure production par goutte d'eau», tout en préservant la santé des sols et en réduisant autant que possible les externalités.
- ***Utiliser des ressources fourragères locales***,
- ***Valoriser les fonctions animales au sein du système de production***
- ***Diversifier les activités au sein de l'exploitation***

Pour y participer et avoir plus de renseignement se rapprocher du service développement qualité
0596 51 75 75 – developpement@martinique.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE
Place d'Armes – BP 312 – 97286 LE LAMENTIN CEDEX 02
Tél. : 0596 51 75 75 / Fax : 0596 51 93 42 / Mail : ca972@martinique.chambagri.fr

www.martinique.chambre-agriculture.fr

SUP.COM.DOC. n°1 – Version de janvier 2019